AVEC LA FIBRE OPTIQUE, BÉNÉFICIEZ D'INTERNET À TRÈS GRANDE VITESSE

Fibre optique

Déployée en de nombreux points du territoire de Grand Paris Sud, la fibre optique permet de bénéficier d'une connexion internet avec de très bons débits. Utilisez le moteur de recherche cartographique pour savoir si votre logement ou votre entreprise est éligible.

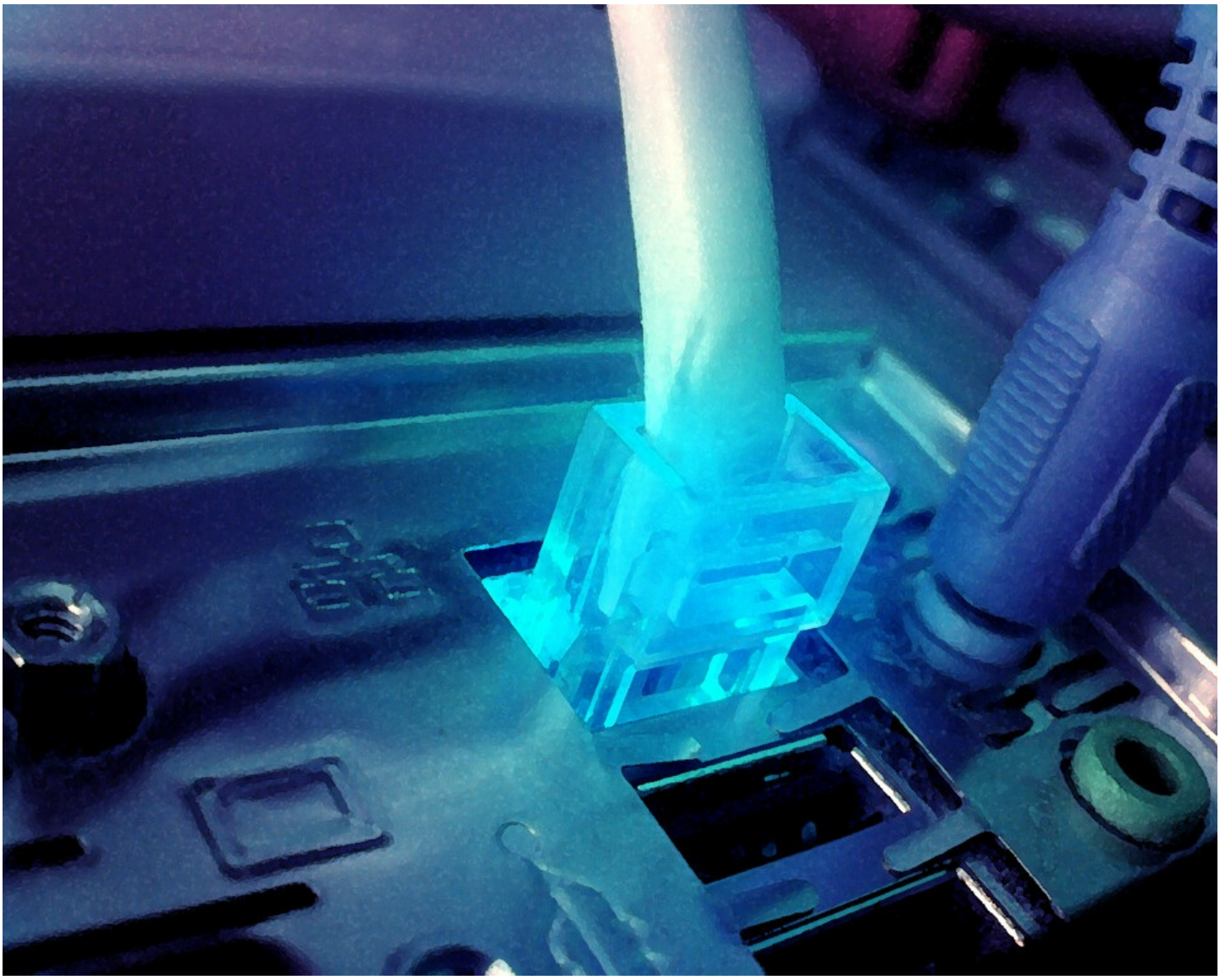

95 % des logements de Grand Paris Sud sont raccordés à internet via la fibre optique à très haut débit. DR Grand Paris Sud

Entrez votre adresse dans la barre de recherche ci-dessous. Si un point bleu s'affiche, c'est que vous êtes éligible.

Les liens vers les offres d'abonnements des fournisseurs d'accès à internet (FAI) sont automatiquement indiqués.

Ou bien, vous pouvez consulter la carte mise en ligne par l'Arcep, et zoomer sur votre localisation. Cette carte vous permet par ailleurs de prendre connaissance des **projets de déploiement de la fibre** sur l'ensemble du territoire national.

CARTE DES DÉPLOIEMENTS DE LA FIBRE

Que faire si vous rencontrez des problèmes de connexion ?

Si **95 %** des logements de Grand Paris Sud sont éligibles à la fibre optique – une couverture réalisée en un temps record de sept ans seulement -, certains d'entre vous rencontrent toutefois des difficultés.

Pour bien comprendre, faisons un point sur les responsabilités des opérateurs : un opérateur de réseau (opérateur d'immeuble ou opérateur d'infrastructure) est une entreprise qui est en charge de la conception, la construction et l'exploitation du réseau de fibre optique. Il ne commercialise pas les offres fibre. C'est l'opérateur commercial, qui utilise le réseau déployé par l'opérateur de réseau, qui propose des offres d'accès en très haut débit.

Votre **FAI (Fournisseur d'accès à internet**) est le seul **responsable** du bon fonctionnement **technique** de votre connexion à internet. C'est avec lui que vous avez signé un contrat de droit privé : il est donc tenu par un engagement légal. Il est donc votre **interlocuteur unique** en cas de problème.

Si vous rencontrez des difficultés dans votre relation avec lui, contactez l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse (Arcep) :

jalerte.arcep.fr

Si votre logement est neuf et qu'il n'est pas référencé, rapprochez-vous de votre mairie ; elle vous délivrera un certificat d'adressage que vous renverrez à votre opérateur de réseau.

Foire aux questions

D'autres questions et réponses sur le très haut débit par fibre optique sont proposées par l'observatoire du numérique de Grand Paris Sud. Une mine d'informations.

Agglomération Grand Paris Sud
500 place des Champs-Élysées - BP62
91054 Évry-Courcouronnes Cedex